

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi, le 6 mars 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 6 mars à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Félix Beaurivage, Léo Gauthier, Manon Beaudet, René Bergeron.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2012-03-034

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-035

02- Adoption du procès-verbal du 7 février 2012 et le suivi.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 février 2012 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2012-03-036

02.1- Adoption du procès-verbal du 28 février 2012 et le suivi.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 28 février 2012 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2012-03-037

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 40 310.16\$, dont 5 028.53\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2012-03-038

04- Dépôt du rapport financier 2011.

Le conseiller Denis Lampron propose de déposer les états financiers et le rapport du vérificateur tels que rédigés par la firme Roy Desrochers Lambert, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2012-03-039

05- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 97 167,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur René Bergeron, appuyé par monsieur Léo Gauthier, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Samuel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-040

06- Réserve du rang 2 – 30 000\$.

Sur proposition de Léo Gauthier, le conseil résolu de s'approprié la réserve du rang 2 pour les travaux de 2012.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-041

07- Changement d'heure – bibliothèque municipale.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose de modifier les heures normale de la bibliothèque municipale, les heures de la bibliothèque seront les mardis de 18h30 à 20h30.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-042

08- Demande de traverse Moto Club Bois-Francs.

Le conseiller Léo Gauthier propose d'autoriser le changement du circuit pour circuler en Véhicule Tout Terrain (VTT). Les rangs autorisés sont rang 3 Est de Ste-Clothilde à rue la rue Ste-Hélène, rang 2 direction rang 15 jusqu'aux limites des municipalités Saint-Samuel et Ste-Eulalie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-043

09- Prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose de nommer Ariane Bergeron jeune d'exception par son engagement et son implication au sein de divers organisme.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-044

10- Adoption du règlement # 250 modifiant le plan d'urbanisme - L'implantation commerciale à l'entrée du village.

Considérant l'adoption par la municipalité du Plan d'urbanisme no. 215;

Considérant que le plan d'urbanisme no. 215 nécessitait des modifications afin de permettre l'implantation commerciale à l'entrée du village;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

La conseillère Manon Beudet propose et est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 250 modifiant le plan d'urbanisme no.215 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le plan d'affectation du sol est modifié par l'agrandissement de l'affectation mixte résidentielle et commerciale « RC » à même les affectations résidentielles « R1 » et « R3 » tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement no. M-39130-009.

Article 2: Le plan d'affectation du sol est modifié par la modification du tracé des rues projetées tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement no. M-39130-009.

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-045

11- Adoption du règlement # 251 modifiant le règlement de zonage – zone commerciale.

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 216;

Considérant que le règlement de zonage no. 216 nécessitait des modifications afin de se conformer au plan d'urbanisme;

Considérant que les modifications concernent l'agrandissement d'une zone commerciale à l'entrée du village;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

Le conseiller Léo Gauthier propose et est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement avec modifications numéro 251 modifiant le règlement de zonage no. 216 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: La zone commerciale « C-2 » identifiée au plan de zonage est agrandie à même les zones résidentielles « H-10 et « H-11 » » tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement no. M-39130-010.

Article 2: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-046

12- Adoption du règlement # 252 modifiant le règlement de zonage – maison écologique.

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 216;

Considérant que le règlement de zonage no. 216 nécessitait des modifications afin de faciliter son application;

Considérant que les modifications concernent le choix de matériaux de revêtement dans une zone du territoire de la Municipalité;

Considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans une démarche de planification rigoureuse;

Considérant que les rencontres préparatoires ont été effectuées;

La conseillère Manon Beudet propose et est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'amendement numéro 252 modifiant le règlement de zonage no. 216 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: L'article 9.8 intitulé « maison écologique » est créé et son contenu est le suivant :

Lorsque présent à la grille, les maisons dites écologiques sont permises. Ces maisons doivent être construites de façon à réduire leur empreinte sur l'environnement et peuvent être composé de matériaux de revêtements différents que ceux permis au présent règlement et ce, autant pour les revêtements extérieurs que pour la toiture. Pour être reconnu, ce type de construction doit être composé d'un devis expliquant ce en quoi il peut être reconnu comme écologique.

Article 2: La grille des usages et normes AR4 est modifiée par l'ajout de la note 9.8.

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-047

13- Adoption du budget 2012 et du rapport financier 2011 Régie incendie..

Le conseiller Denis Lampron propose d'adopter le budget 2012 et le rapport financier 2011 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode tel que déposé par Roy Desrochers Lambert sencl.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-048

14- Demande de soumission diverse (abat poussière-pierre-sable-etc.)

Le conseiller René Bergeron propose d'envoyer des demandes de soumissions diverses dans le secteur voirie.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-049

15- Entente avec la ville de Drummondville – matières dangereuses.

Le conseiller René Bergeron propose de conclure une entente pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-050

16- Priorités de voirie amélioration du réseau routier.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil dépose l'inventaire des travaux en entretien et en immobilisation routier pour l'année 2012, les priorités sont : les rangs 2, 3, 4, 5, 12, 15 rue de l'Église, rue Ste-Hélène, rue Bélisle, domaine Vigneault, domaine Mathée pour du rechargement et réparation d'asphalte, trou d'homme, glissière de pont, ponceau pour une estimation des coûts à 70 000\$, cet inventaire est fait par l'inspecteur en voirie.

Tel que demandé par M Yvon Vallières député de Richmond, Président de l'Assemblée Nationale, ce dossier lui sera présenté en vue de l'obtention d'une aide financière à la réalisation des travaux de voirie sur le territoire de la municipalité de Saint-Samuel.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2012-03-051

17- Congrès ADMQ 6 au 9 juin à Québec.

Le conseiller Grégoire Bergeron propose d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ, les frais de déplacement et les dépenses seront remboursées sur pièces justificatives.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

18-Période de questions.

Aucune question

19- Responsabilité des conseillers.

Denis : l'Age d'Or ira faire le ménage au centre
Grégoire : lumière au DEL économie de coût
Manon : la collecte d'ordure aux 3 semaines, à suivre.
René Bergeron : mettre du concassé à divers endroit

20- Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

21- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 21 h 20. La séance est close.

**René Mongrain,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**